

BONNES AFFAIRES
Loisirs
Art, collections et grands crus

Parl. RECHERCHE
pour RACHAT en l'état pour collection **CARILLONS** anciens et mécanisme Conteltes
Peut se déplacer
06.40.60.83.72

Achète lots militaires, armes, briques, couteaux, bijoux et objets piétoles anciens, connes, épées.
Contact : 06.09.51.99.65

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES... Expertise gratuite.
04.68.46.16.85.

Matériel pro. Agri
Agriculture

Particulier recherche matériel agricole : tracteur, tracteur, etc... Faire offre. Tél : 06.85.10.09.66.

Services
Troisième âge

Secteur COUZA - Cherche personne pour garder femme âgée, jour et/ou nuit - w.e. gîte et couvert compris. Tél.04.68.74.05.85.

Contacts- Rencontres
Rencontres

Point Rencontre MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et i de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite
0 800 02 83 02
www.prmag.fr
Site : 41989399

NI CLUB NI AGENCE !
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite
0 800 02 83 02
www.prmag.fr
Site : 41989399

MARION
38 ans, envie de profiter de la vie et des hommes sans complications. Jamais marié, sans enfant.
Dispo facilement au
08 95 69 13 47
(0.80€/mn)

MATRI MONIAL
fidelio-duo.fr
45 ANS FONCTIONNAIRE, divorcé. Parle avec passion de ses loisirs et découvreira avec plaisir les vôtres. Charmant++ Vous CDV, douce, poissive. FIDELIO 04 68 32 08 10

GRATUIT
demandez notre livret d'annonces + RENCONTRES SÉRIEUSE
04 68 32 08 10
www.fidelio-narbonne.fr

fidelio
71 ans présence chaleureuse, rire facile. Retraitee venue. Talents de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous âge en rap. Cvd, actif. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio-duo.fr
72ans regard qui pétile, humour, délicate. Div. dir employé, oélectre, voyage, théâtre. 1.80m belle stature. Vous en rap. Cvd, aimant bouger. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio-duo.fr
04 68 32 08 10

GRATUIT
demandez notre livret d'annonces + RENCONTRES SÉRIEUSE
04 68 32 08 10
www.fidelio-narbonne.fr

fidelio
71 ans présence chaleureuse, rire facile. Retraitee venue. Talents de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous âge en rap. Cvd, actif. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio
72ans regard qui pétile, humour, délicate. Div. dir employé, oélectre, voyage, théâtre. 1.80m belle stature. Vous en rap. Cvd, aimant bouger. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio-duo.fr
04 68 32 08 10

fidelio
71 ans présence chaleureuse, rire facile. Retraitee venue. Talents de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous âge en rap. Cvd, actif. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio
72ans regard qui pétile, humour, délicate. Div. dir employé, oélectre, voyage, théâtre. 1.80m belle stature. Vous en rap. Cvd, aimant bouger. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio
71 ans présence chaleureuse, rire facile. Retraitee venue. Talents de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous âge en rap. Cvd, actif. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio
72ans regard qui pétile, humour, délicate. Div. dir employé, oélectre, voyage, théâtre. 1.80m belle stature. Vous en rap. Cvd, aimant bouger. FIDELIO 04 68 32 08 10

fidelio
71 ans présence chaleureuse, rire facile. Retraitee venue. Talents de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous âge en rap. Cvd, actif. FIDELIO 04 68 32 08 10

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,07 € ht pour 04 signes ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.

AVIS PUBLICS
Enquêtes publiques

RAPPEL AVIS ENQUETE PUBLIQUE
portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée de 7,19 MWC sur la commune de SAINT PAULET au lieu dit "Causanel" déposé par la société "SARL CS DU CAUSANEL"

Par arrêté préfectoral du 01/10/2020 de la préfète de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 22 octobre 2020 au 20 novembre 2020 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Michel NUTTIN, cadre commercial numéroté France, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Saint-Paulet, siège de l'enquête - 1 place de l'Église - 11320 Saint-Paulet, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/rubrique/accueil> > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque.

gratuellement sur un poste informatique, à la Mairie de Saint-Paulet aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Saint-Paulet. Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Paulet - 1 rue de l'Église - 11320 SAINT PAULET - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (contrôle photovoltaïque de Saint-Paulet au lieu dit " Causanel ")
- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-photovoltaique-spaulet@lode.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet des Services de l'État susmentionné.

Les communes concernées sont :
Dans le département de l'Aude : Saint-Paulet, siège de l'enquête, Les Casses, Montmar, Soupeux.
Dans le département de la Haute-Garonne : Saint-Félix-Lauragais.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-Paulet - 1 rue de l'Église :

- vendredi 23 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
- mercredi 4 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
- vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Paulet;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/rubrique/accueil> > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque.

La personne responsable du projet est M. François DAUMARD - 188 rue Maurice Béjard - 34184 Montpellier cedex 4. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Blandine BOYEAU - chef de projet au tél. : 07.35.21.69.39 < blandise.boyeau@grouppeval.com > Compte tenu de l'épandage de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

MAITRE SABOU
Grand voyant médium guérisseur. Paiement après résultats. Célèbre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parlez du présent, passé et de l'avenir. Compétence dans divers domaines : chance, travail, sentiment, travail sérieux.
06.29.41.94.30
52452574800017

MATRI MONIAL
fidelio
71 ans présence chaleureuse, rire facile. Retraitee venue. Talents de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous âge en rap. Cvd, actif. FIDELIO 04 68 32 08 10

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Communes de BOURIEGE BOURIEGEOLLE FESTES ET SAINT-ANDRE

AMENAGEMENT FONCIER
CODE RURAL - Livre ter nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre ter nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2016-157 du 23 Février 2016 relative au développement des territoires ruraux (L n° 2016-157 du 23 Février 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE (mode d'aménagement foncier, délimitation du périmètre concerné, prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcelaire et les travaux concernés).

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 2 septembre 2020 par la Présidente du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-4 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du mardi 20 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus, soit 32 jours consécutifs, dans les mairies de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE :

- 1/ - Le projet de mise en oeuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la C.I.A.F. de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE du 18 décembre 2019.
- 2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager.
- 3/ - L'Utude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental.
- 4/ - Le porteur à connaissance transmis par le Préfet.
- 5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE.
- 6/ - Trois registres, un pour chacune des communes destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :
 - le mardi de 10h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE
 - le lundi de 20h30 à 23h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE
 - le mardi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE.

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur Alain CHAPOTTE, officier de gendarmerie en retraite. Il se tiendra à la disposition du public les :

- Mardi 20 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE
- Mercredi 4 novembre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE
- Vendredi 13 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGE
- Vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur

pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période d'enquête : par courrier postal à «Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - route de Festes - 11300 BOURIEGEOLLE - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - Le Village - 11300 BOURIEGEOLLE - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - 1 Place Cornelia - 11300 FESTES ET SAINT-ANDRE » ; sur les registres papier disponibles dans les 3 mairies ; sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2096> où il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Communes de BOURIEGE BOURIEGEOLLE FESTES ET SAINT-ANDRE

AMENAGEMENT FONCIER
CODE RURAL - Livre ter nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre ter nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2016-157 du 23 Février 2016 relative au développement des territoires ruraux (L n° 2016-157 du 23 Février 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE (mode d'aménagement foncier, délimitation du périmètre concerné, prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcelaire et les travaux concernés).

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 2 septembre 2020 par la Présidente du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-4 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du mardi 20 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus, soit 32 jours consécutifs, dans les mairies de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE :

- 1/ - Le projet de mise en oeuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la C.I.A.F. de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE du 18 décembre 2019.
- 2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager.
- 3/ - L'Utude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental.
- 4/ - Le porteur à connaissance transmis par le Préfet.
- 5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE.
- 6/ - Trois registres, un pour chacune des communes destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :
 - le mardi de 10h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE
 - le lundi de 20h30 à 23h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE
 - le mardi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE.

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur Alain CHAPOTTE, officier de gendarmerie en retraite. Il se tiendra à la disposition du public les :

- Mardi 20 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE
- Mercredi 4 novembre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE
- Vendredi 13 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGE
- Vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur

pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période d'enquête : par courrier postal à «Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - route de Festes - 11300 BOURIEGEOLLE - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - Le Village - 11300 BOURIEGEOLLE - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - 1 Place Cornelia - 11300 FESTES ET SAINT-ANDRE » ; sur les registres papier disponibles dans les 3 mairies ; sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2096> où il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

Toutefois, il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2096>

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Communes de BOURIEGE BOURIEGEOLLE FESTES ET SAINT-ANDRE

AMENAGEMENT FONCIER
CODE RURAL - Livre ter nouveau

Décret N° 2006-394 du 30 Mars 2006 adaptant certaines dispositions du Livre ter nouveau du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2016-157 du 23 Février 2016 relative au développement des territoires ruraux (L n° 2016-157 du 23 Février 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE (mode d'aménagement foncier, délimitation du périmètre concerné, prescriptions environnementales que devront respecter le plan du nouveau parcelaire et les travaux concernés).

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés.

Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 2 septembre 2020 par la Présidente du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-4 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du mardi 20 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus, soit 32 jours consécutifs, dans les mairies de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE :

- 1/ - Le projet de mise en oeuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la C.I.A.F. de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE du 18 décembre 2019.
- 2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager.
- 3/ - L'Utude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental.
- 4/ - Le porteur à connaissance transmis par le Préfet.
- 5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE.
- 6/ - Trois registres, un pour chacune des communes destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires et des personnes intéressées. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :
 - le mardi de 10h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE
 - le lundi de 20h30 à 23h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE
 - le mardi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE.

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur Alain CHAPOTTE, officier de gendarmerie en retraite. Il se tiendra à la disposition du public les :

- Mardi 20 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE
- Mercredi 4 novembre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE
- Vendredi 13 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGE
- Vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur

pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période d'enquête : par courrier postal à «Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - route de Festes - 11300 BOURIEGEOLLE - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - Le Village - 11300 BOURIEGEOLLE - Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - 1 Place Cornelia - 11300 FESTES ET SAINT-ANDRE » ; sur les registres papier disponibles dans les 3 mairies ; sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2096> où il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquete-publique-2096@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront imprimées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse :